

AIGONDIGNE

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 24
- Votants : 26
- Procuration(s) : 2
- Absent(s) excusé(s) : 2
- Absent(s) :

DEL 2020_077

Date de convocation :

Le 2 septembre 2020

Date d'affichage :

Le 2 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le 8 septembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Fleuriault Elvire, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : GUILLOT Sandrine, pouvoir à BIRAUD Vanessa
BAUMGARTEN Christian, pouvoir à THIBAUT Evelyne

Excusé(e)(s) : FLEURIAULT Elvire, MARTINEZ Olivier

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : BIRAUD Vanessa

Fait à Aigondigné,
Le 8 septembre 2020
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Délibération 2020_077 : FINANCES

Objet : Modification de la délibération relative au dossier de demande de subvention au titre du plan de relance du Département « Aménagement bâtiment public »

Madame le Maire expose qu'il s'agit de modifier la délibération du 21 juillet 2020 relative à la demande de subvention auprès du département au titre des 1000 chantiers. En effet, le département souhaite que les montants de travaux soient au maximum de 11 000 € HT. Or, la délibération fait état de travaux à hauteur de plus de 14 000 € HT.

Il est donc proposé d'adopter le plan de financement suivant avec un nouveau montant de travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux salle de réunion et accueil mairie déléguée	9 910.65	Département - Dispositif de soutien à l'investissement local	4 955.32
		Autofinancement	4 955.33
TOTAL HT	9 910.65	TOTAL HT	9 910.65

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- sollicite une subvention auprès du département dans le cadre de son plan de relance intitulé « 1000 chantiers » pour l'aménagement de bâtiment public, en l'occurrence la mairie déléguée d'Aigonnay
- Approuve le plan de financement ci-dessus défini
- Dit que les crédits sont inscrits au budget

**Le Maire,
Patricia ROUXEL**

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.


